

CL.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

MINISTERE DE LA JUSTICE
DE LA LEGISLATION ET DE
LA FONCTION PUBLIQUE

SOMMAIRE :

Rectificatif

R E C T I F I C A T I F

ANNEE 1960 / N° 263 / PCM/MJLFP-DP1-

LE PREMIER MINISTRE

Présenté par
le Directeur
du Personnel

Rectificatif à l'article Ier du Décret n° 180/PCM/
MJLFP-DP.I du 22 Juillet 1960 portant intégration de M.
AMOUSSOU Théophile dans le corps supérieur des Secrétai-
res d'Administration des Services Administratifs, Finan-
ciers et Comptables.

ARTICLE UNIQUE :

AU LIEU DE :

ARTICLE Ier. - Conformément aux dispositions de l'article
3 de l'arrêté n° IO.187/S.ET du 1er Décembre 1956 sus-
visé, M. AMOUSSOU Théophile, titulaire du diplôme de
l'Ecole Normale Frédéric Assomption de Katibougou et
.....

pour compter des dates ci-après indiquées en ce qui
concerne l'ancienneté et pour compter du 1er Janvier 1960,
en ce qui concerne la solde :

AMOUSSOU Théophile :	Commis de 2° clas- de 4° échelon, in- dice 402.	Stagiaire indi- ce 413 p.c. du I-IO-55 2° classe Ier échelon p.c. du I-IO-56 2° classe 2° échelon p.c. du I-IO-58.
----------------------	---	--

L I R E :

ARTICLE Ier. - Conformément aux dispositions de l'article
3 de l'arrêté n° IO.187/S.ET du 1er Décembre 1956 sus-visé
M. AMOUSSOU Théophile, titulaire du diplôme de l'Ecole

.../...

Normale Frédéric Assomption de Katibougou et.....

 pour compter des dates ci-après indiquées en ce qui concerne l'ancienneté et pour compter du 1er Juillet 1956, et ce qui concerne la solde :

NOM et PRENOMS	Situation dans le cadre d'origine au 1-10-55	Situation dans le corps des Secrétaires d'Administration	Majoration ou R.S.M. conservés
AMOUSSOU Théophile	Commis de 2 ^o classe, 4 ^o échelon, indice 402.	2 ^o classe, 1 ^o échelon (indice 458) p. c. du 1-10-55. 2 ^o classe, 2 ^o échelon p.c. du 1-10-57 2 ^o classe, 3 ^o échelon p.c. du 1-10-59.	Néant

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

ORIGINAL
 JORD
 PCM
 MJLFP
 DP
 MF
 SF
 CF
 CD
 FP
 Trésor
 Intéressé

I
 I
 I5
 I
 2
 I
 5
 I
 I
 I
 I
 I

PORTO-NOVO, le 6 OCTOBRE 1960
 Le Premier Ministre Chef de l'Etat

VU :

P. Le Ministre des Finances, & p.d.
 LE DIRECTEUR DE CABINET

VU :

Le Ministre de la Justice,
 la Législation et de la Fonction Publique.

E. A M A H.-

VU :

Le Contrôleur Financier,